

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DU PAYS DE L'OURCQ****EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU PRESIDENT****Référence : 2023-06/01**

Nous, Pierre EELBODE, Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de l'Ourcq,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-3 et L2131-2,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale en date du 04/11/2020, référencée 2020-11/06 et portant sur la délégation d'attributions au Président.

**DÉCIDONS****Article 1 : Objet**

Signer les actes ci-après référencés, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2023:

| Numéro   | Objet  | Fournisseur          | Montant en €<br>HT | Date       |
|----------|--|----------------------|--------------------|------------|
| 2023-119 | Commande repas pour la crèche - fin mai / début juin | LABORATOIRES RIVADIS | 470,20 €           | 15/05/2023 |

**Article 2 : Ampliation**

Le Président et le Receveur du Centre Intercommunal d'Action Sociale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Meaux,
- Madame le Receveur du Centre Intercommunal d'Action Sociale,

Fait à Ocquerre, le 02 juin 2023

Pierre EELBODE

